



**NOTE A L'ATTENTION DES FAMILLES D'ELEVES DES CLASSES DE 6^{ème} à
la 3^{ème}.**

Paris, le mardi 12 septembre 2017

Madame, Monsieur,

Si vous souhaitez faire une demande de bourse de collège pour l'entrée de votre enfant en classe de 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème} ou 3^{ème} vous devez vous rendre sur le site de l'établissement « www.gs-svp.com » (rubrique : [espaces réservés](#)) afin de connaître les informations nécessaires à la demande et les modalités pratiques.

Si vous remplissez les conditions d'attribution fixées par cette aide sociale vous devez vous adresser au service de la scolarité des élèves au collège qui vous remettra les documents nécessaires à la demande de bourse.

Dans le cas où vous n'auriez pas accès au site, vous pouvez également retirer les documents d'information auprès de la scolarité des élèves.

Vous devrez ensuite remettre le dossier dûment complété et accompagné des pièces demandées au **Professeur Principal pour le VENDREDI 13 OCTOBRE dernier délai.**

Dans tous les cas, le coupon-réponse ci-dessous devra être complété et remis au Professeur Principal pour le vendredi 13 octobre.

La scolarité des élèves

**Merci de remplir le coupon-réponse ci-dessous et le remettre au Professeur Principal le
vendredi 13 octobre dernier délai.**

Je soussigné(e)

Madame, Monsieur,.....
.....parent de l'élève.....en classe de
.....déclare avoir pris connaissance de l'information sur le site
concernant la bourse collège.

- Je remplis les conditions d'attribution et souhaite obtenir un dossier pour effectuer une demande. Je m'adresse à la scolarité des élèves.
- Je ne suis pas concerné(e) par la demande de bourse collège.

Date et signature :

Groupe Scolaire Saint-Vincent-de-Paul – Collège Privé Sainte-Anne – Sainte-Marie